

99 ans offerts à la nature !



Le samedi 9 novembre, Monsieur et Madame ANDOUART et le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest présenteront leur **engagement de 99 ans en faveur de la préservation de la biodiversité !**

Il s'agit d'une propriété de 8 hectares typique du Pays d'Auge au sein de laquelle figure un boisement en libre évolution, point de départ de la collaboration.

En effet, ce boisement rejoindra le réseau des espaces en libre évolution de Normandie, animé par le Conservatoire d'espaces naturels. Ce réseau permet à la faune et à la flore d'évoluer librement sans intervention humaine. Tout propriétaire, public ou privé, peut proposer son terrain et s'engager ainsi sur le long terme à laisser faire la nature.

L'engagement de Monsieur et Madame Andouart durera 99 ans pour ce boisement, mais aussi plus largement pour l'ensemble des espaces de nature de leur propriété : prairies humides, mares, haies...

Cet engagement est rendu possible grâce à la **signature d'une obligation réelle environnementale** devant notaire. Ce nouveau dispositif permis par la loi Biodiversité de 2016 offre la possibilité à tout propriétaire d'engager ses parcelles pour l'application de mesures en faveur de la nature. **Attachés à chaque parcelle, ces engagements perdureront même en cas de changement de propriétaire.** Le propriétaire n'est pas seul pour assumer ses obligations : il bénéficie des conseils et de l'intervention du Conservatoire d'espaces naturels, lui-même engagé dans cette obligation réelle environnementale.

Pour sceller cet engagement, **Madame la Députée-maire Véronique LOUWAGIE, la Région Normandie et l'Etat** inaugureront samedi 9 novembre prochain à 14 heures ce premier espace en libre évolution ornaïs et cette obligation réelle environnementale.

Inauguration à 14 h samedi 9 novembre :

« LE RELAIS DE CISAI »

Lieu-dit Saint-Aubin - 61230 CISAI-SAINT-AUBIN

Prévoir des bottes pour la visite.

Le réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

En France, chaque région bénéficie de l'action d'un Conservatoire d'espaces naturels afin de restaurer et de préserver nos espaces naturels – tourbières, marais, landes, mares, forêts, coteaux, affleurements rocheux, grottes à chauve-souris, prairies humides... Son action concerne plus d'une commune sur dix de France et c'est ainsi que 180 000 hectares sont gérés par ces associations agréées par l'Etat et par chacune de nos régions. Le réseau des Conservatoires d'espaces naturels achète des espaces naturels mais privilégie autant que possible le conventionnement avec des propriétaires publics ou privés. De cette façon, comme l'illustre l'obligation réelle environnementale, les Conservatoires d'espaces naturels accompagnent gratuitement

les propriétaires terriens pour expertiser et agir en faveur des milieux abritant une faune et une flore rares ou menacées. Les agriculteurs, les élus locaux, les pêcheurs et tout autre usager coopèrent et jouent un rôle prépondérant dans la réussite de la préservation de la biodiversité : c'est notre bien commun, à transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants. Un tiers de ces espaces naturels sont d'ailleurs ouverts au public et accueillent chaque année 6 millions de visiteurs.

En Normandie, 2500 hectares sont préservés : <http://www.cen-normandie.fr>



<https://www.facebook.com/conservatoire.espaces.naturels.normandie.ouest/>



Pour plus d'infos sur le programme régional d'espaces en libre évolution :

<http://cen-normandie.fr/les-programmes-et-projets/programmes-regionaux-d-actions/programme-regional-d-espaces-en-libre-evolution>



<https://www.facebook.com/PRELE-Programme-régional-despaces-en-libre-évolution>